

POINT DE LANGUE

Marier

Unir par le lien conjugal. Unir en célébrant un mariage.
Établir quelqu'un dans l'état de mariage, donner en mariage.
(*to marry off, to marry*)

On évite de dire [marier quelqu'un] au sens d'épouser quelqu'un.
Autrefois, on disait qu'un père mariait sa fille, il la donnait en mariage.
Dans le sens d'épouser, marier commande la forme pronominale. Il s'est marié avec une amie de sa sœur.
(*to get married*)

Le verbe se conjugue avec l'auxiliaire avoir pour marquer l'action. Il a marié une juriste.
Il se conjugue avec l'auxiliaire être pour marquer l'état. Ils sont mariés depuis 30 ans.

Le verbe « marier » se construit avec les prépositions **à** ou **avec**. Elle est mariée avec un avocat de Winnipeg. Sa fille est mariée à un gars de Saskatoon.

La forme pronominale « se marier » semble être employée exclusivement avec la préposition **avec**. Jean s'est mariée avec Marie la semaine dernière.

Les conjoints ne peuvent se soustraire aux responsabilités découlant de leur décision de se **marier**.

Ils attendent que le divorce de Nicole soit prononcé pour se **marier** légalement.

Il s'est converti au bouddhisme dans le but de la **marier**.

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue notamment pour les définitions et les cooccurrences. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM; Collins; Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction dont Jacques Beauchesne, **Dictionnaire des cooccurrences**, Montréal, Guérin, 2001; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Madeleine Mailhot, **Les bons mots du civil et du pénal**, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002.